

TERMES DE RÉFÉRENCE EVALUATION INTERMEDIARE EXTERNE

Projet: «Garantir les droits fondamentaux des populations les plus vulnérables de la région de Kayes, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience aux effets structurels et conjoncturels de l'insécurité alimentaire (Mali) »

14-CO1-331

Índice

1.- INTRODUCTION	3
2.- OBJET DE L'EVALUATION ET ANTECEDENTS	4
3-ACTEURS IMPLIQUES	8
4. COUVERTURE DE L'ÉVALUATION.....	10
5.-DES QUESTIONS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	15
6. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	18
7.- DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION:	20
8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION.....	20
9.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION.....	21
10.- CLAUSE DEONTOLOGIQUES.....	22
11.- DELAI POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION.....	22
12. BUDGET ESTIMATIF	23
13.-PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE.....	23
ANNEXES	24

1.- INTRODUCTION

1.1 Objet d'évaluation

L'objet est d'évaluer la Convention 14-CO1-331: «Garantir les droits fondamentaux des populations les plus vulnérables de la région de Kayes, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience aux effets structurels et conjoncturels de l'insécurité alimentaire», financé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID) et mis en œuvre par le Mouvement ONG espagnole pour la paix - MPDL. La Convention a commencé le 01/01/2015 et dure 4 ans.

1.2. Type d'évaluation

Il s'agit d'une Évaluation intermédiaire externe qui sera réalisée dans la région de Kayes dans les milieux Diéma et Kita constituant la zone d'intervention du Convention et sur les activités mises en œuvre dans les deux premières années du programme : l'année 1 (PAC 2015) et l'année 2 (PAC 2016).

1.3. Justification et raisons de l'évaluation

L'AECID a concédé à travers la Résolution du 23 mai 2014 une subvention à MPDL une subvention pour un montant total de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €) pour la réalisation de la Convention 14-CO1-331, cité antérieurement.

La subvention est soumise à la normative suivante :

- l'Ordre AEC/2909/2011 du 21 octobre (B.O.E du 29 octobre 2011), par lequel les bases sont réglées pour la concession de subventions en matière de coopération internationale pour le développement,
- la Résolution du 25 octobre 2013 (B.O.E. du 6 novembre 2013), de la Présidence de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, par laquelle des subventions sont convoquées aux organisations non gouvernementales de développement pour la réalisation de conventions de coopération au développement.

Pour l'accomplissement d'une telle normative MPDL souhaite contracter des services d'Évaluation Intermédiaire Externe de la Convention 14-CO1-331.

1.4 Objectifs généraux

L'objectif principal de l'évaluation est de connaître et d'analyser, d'une forme participative, dans quelle mesure le développement des activités du projet a contribué à l'accomplissement des résultats obtenus et, à la fois, la contribution des dits résultats à l'obtention des objectifs de la Convention. De la même façon il est recherché, l'évaluation de la capacité des MPDL et des partenaires locaux (Sini Sanuman et AFLN) pour réaliser ladite Convention et la possibilité d'améliorer les interventions futures de manière conjointe.

Les objectifs spécifiques sont: analyser la gestion, les actions du projet et les déviations possibles. L'alignement aura pour but l'analyse des politiques nationales sectorielles. L'intégration effective sera appréciée au niveau de la planification technique et financière des activités dans les structures (systèmes de l'agriculture, la conservation de l'eau et l'assainissement, les ressources naturelles, la santé, la nutrition, les systèmes communautaires d'alerte précoce et de réponse aux crises alimentaires et de promotion seront appréciés des femmes) et, l'appropriation des activités par les communautés. On assurera que la vision stratégique et sectorielle de l'AECID est prise en compte dans l'évaluation des activités et dans les recommandations pour l'intervention actuelle et d'autres dans le futur.

1.5 Usage et attentes de l'évaluation

Le critère général du MPDL consiste que toutes les évaluations au sein des interventions doivent respecter les trois objectifs suivantes:

- l'amélioration des projets ou d'actions exécutées,
- tirer davantage de leçons apprises des expériences précédentes pour les activités futures,
- la renditions de comptes aux donateurs, l'opinion publique et tous ceux qui sont impliqués dans les processus de développement, tant en Espagne que dans les pays récepteurs

Dans le cas concret de l'évaluation intermédiaire externe de la Convention 14-CO1-331, MPDL veut réaliser une évaluation qui a tant un caractère formatif, afin de garantir l'apprentissage pour l'amélioration de l'intervention; comme un caractère extra, avec l'objectif d'analyser l'atteinte des résultats obtenus à la fin de la période analysée, ainsi que les objectifs finaux.

2.- OBJET DE L'EVALUATION ET ANTECEDENTS

2.1. Objet de l'évaluation

La Convention «Garantir les droits fondamentaux des populations les plus vulnérables de la région de Kayes, en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience aux effets structurels et conjoncturels de l'insécurité alimentaire», a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population cercles Diéma et Kita (région de Kayes) au Mali. À cette fin le projet vise à renforcer la résilience de la population des communes de Béma; Diangounté Camara; Dianguirde; Déoura; Dioumara Koussata; Madiga Sacko et Sansankidé en le cercle de Diéma et Sefeto North, Sefeto Ouest, Didanko, Kourouninkoto, Djougoun, Guemoucouraba, Kita, Bendougouba, Boudofo et Badia à le cercle de Kita.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les femmes et les enfants et les ménages vulnérables dans les communautés des zones d'intervention en ce qui concerne les titulaires de droits directs. Le projet aura également un impact indirect sur le reste de la population dans la zone du projet.

Afin d'atteindre les objectifs du projet, la Convention a fourni quatre domaines d'action:

- Amélioration de la disponibilité et de la diversification alimentaire des populations les plus vulnérables en soutenant une production locale accrue.
- La malnutrition réduit (cyclique et structurelle).
- Amélioration de l'accès à l'eau potable vulnérables et de promouvoir les bonnes populations d'hygiène et de pratiques d'assainissement.
- Améliorer les droits sexuels et reproductifs des femmes.
- Renforcer le système d'alerte rapide et de réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle.

2.2. Logique d'intervention

Le cadre logique global de l'intervention de la Convention pour les 4 ans se présente en document annexe.

2.3 Contexte institutionnel

L'action est entièrement intégrée dans le contexte, les caractéristiques de l'insécurité alimentaire, des stratégies et des programmes au Mali: cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR); Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA); loi d'orientation agricole (LOA); plan directeur du secteur du développement rural; plan stratégique national sur l'alimentation et la nutrition (PSNAN); cadre institutionnel du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA); stratégie nationale de développement de la nourriture, l'eau potable et l'assainissement dans les zones rurales et de la stratégie et semi-urbaines favorisant l'égalité des sexes.

2.4 Historique

Mouvement pour la Paix - MPDL est une organisation de droit espagnol, laïque et progressiste au développement, l'action sociale et de l'aide humanitaire non gouvernementale. Il a été créé en 1983 en Espagne et opère dans le monde, pour la construction de la paix.

MPDL est présent au Mali depuis 2008. région de Kayes en ligne avec la stratégie de la coopération espagnole avec trois secteurs d'intervention ont été sélectionnés: (1) la sécurité alimentaire; (2) Nutrition (3) Santé, en travaillant comme un axe horizontal de l'environnement. L'axe du genre au Mali a une signification très importante, compte tenu de la vulnérabilité des femmes et la violation de leurs droits, et l'impact que cela a sur l'évolution des stocks. L'intégration de la perspective de genre se fait principalement par le biais d'un régulier diagnostic de base, y compris testés comme des groupes de discussion des hommes et des femmes séparément méthodes.

Mouvement pour la Paix-MPDL au Mali a un pays de représentation, qui est basé à Bamako et a des bases opérationnelles dans les cercles Diéma et Kita. A partir de 2008 jusqu'à aujourd'hui, le Mouvement pour la Paix-MPDL a réalisé dix projets et programmes dont les domaines d'intervention principaux sont:

La sécurité alimentaire à travers la mise en œuvre des banques de céréales, banques de semences, le renforcement et la revitalisation des activités agricoles, la récupération des terres agricoles dégradées, l'élevage, l'aqueduc (irrigation, barrages et puits à grand diamètre), etc.:

- Santé-nutrition grâce à la détection, le diagnostic et le traitement de la malnutrition des enfants, des femmes enceintes et allaitantes, la mise en œuvre de la FARN, mise en œuvre et le renforcement des dispositifs locaux pour lutter contre la malnutrition, et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le domaine de la santé, ainsi que l'infrastructure de santé construction et à l'équipement.
- l'hygiène, l'eau et l'assainissement à travers la réalisation d'ouvrages hydrauliques (forages et la réhabilitation des puits), travaux d'assainissement (latrines), le suivi des activités de sensibilisation à l'hygiène dans la communauté (écoles et centres de santé) et la maisons, etc.
- Promotion et de défendre le droit des femmes principalement de la planification familiale et la santé sexuelle et reproductive.
- L'autonomisation des femmes pour améliorer leur participation socio-politique et économique et la lutte contre les mariages précoces;
- Renforcer le système d'alerte rapide et la réponse aux crises alimentaires et les catastrophes naturelles.

Ainsi, MPDL prend une approche holistique intégrée basé sur les droits et une vision de renforcer la résilience des populations vulnérables afin de renforcer la culture de la paix.

MPDL Mali a été financé au cours des dernières années avec des fonds AECID à travers divers accords, et 4 projets d'AACID dans le domaine de la sécurité alimentaire et les cercles de Diéma et Kita.

Ce programme capitalise sur cette expérience, tant du point de vue de la dynamique positive que développé et les résultats et les recommandations fondées sur les résultats préliminaires des différentes évaluations, la dernière étant celle d'un projet AECID 10 CO1-016 de Développement rural et Santé sexuelle et reproductive au Mali et au Niger (2010-2014). La zone d'intervention du projet au Mali étaient 10 communes dans le cercle de Kita dont 7 communes constituent les zones de concentration des activités. Dans le cadre de cette neuve intervention MPDL va continuer le travail dans le cercle de Kita et étendre le projet à 7 nouvelles communes dans le Cercle de Diéma.

Tout au long du premier Convention (AECID 10 CO1-016) mentionné ci-dessus, ils ont été obtenus de nombreux résultats qui ont positivement impactés la qualité de vie de la population en améliorant leur offre: diversification alimentaire, le développement de l'horticulture, l'amélioration de la gestion ressources naturelles. Il a également été impliqué dans le domaine des droits des femmes à travers la transmission de messages principalement axés sur les droits sexuels et reproductifs, en particulier les effets néfastes des mutilations génitales féminines.

Ces résultats doivent être consolidés et pourtant certains domaines d'intervention nécessitent encore l'accompagnement de proximité (structuration du monde rural, le comportement sur la pratique des MGF, la gestion des banques de céréales et de bâtiments hydro-agricoles).

Sous la base des résultats de l'identification, ce deuxième Convention (14-C01-331) pluriannuel et multisectoriel se concentrera sur l'amélioration des pratiques d'alimentation des soins des enfants par les mères et les communautés pour prévenir et traiter la malnutrition des enfants, dans le renforcement des moyens de subsistance des ménages les plus vulnérables (production, l'accessibilité, l'utilisation dans l'agriculture), l'accès à l'eau et le développement des pratiques en sécurité liées à l'hygiène et à l'assainissement en termes d'amélioration services de base et dans la promotion des droits des femmes à travers la lutte contre les pratiques nuisibles -MGF, la planification familiale et le mariage précoce par rapport à ce dernier le choix de la planification familiale et le mariage précoce comme domaines d'intervention Il a à voir avec la relation entre ces droits et la croissance de la population, ce qui est un facteur très important des populations vulnérables.

Ce nouvel projet intégrera les domaines de travail de l'ancien Convention qui ont montré des résultats cohérents, mais propose également des mesures supplémentaires pour renforcer la résilience des communautés à la fois dans les anciennes zones d'intervention et de nouveau, comme l'amélioration de l'assainissement, appui à l'opérationnalisation des mécanismes communautaires pour le suivi et l'évaluation et l'alerte précoce, et le changement de comportement en matière de droits sexuels et reproductifs qui affectent la résilience des populations.

Finalement, l'approche du programme sera renforcée à travers de l'intégration d'autres interventions dans la zone, ainsi que des synergies développées avec d'autres agents locaux participants dans la zone (communes, services, techniques décentralisées (santé, agriculture, élevage et hydrauliques), les ONG nations et international Organisation de la société civile, etc.).

2.5 Partenaires locaux

Sini Sanuman est une ONG locale qui possède une solide expérience dans la sensibilisation sur pratiques néfastes, telles que l'excision et les pratiques de mariage précoce, ainsi que des informations sur les droits des femmes. Cette structure a mis en place plusieurs projets avec des donateurs tels que l'UNICEF, le Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne, en collaboration avec MPDL dans le programme précédent. Dans le contexte de la santé reproductive, les mariages précoces et les mutilations génitales féminines Sanuman Sini prend la tête.

AFLN est une ONG locale qui a une expérience dans la zone d'intervention du projet dans les domaines de l'alphabétisation et l'éducation non formelle; Traduction de documents dans la langue locale et le développement de plans socio-économiques et culturels et aussi des compétences dans le cadre de la sensibilisation sur les maladies de transmission sexuelle et le VIH SIDA. Dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, AFLN le mis en place.

2.6 Socio-économique

Après avoir subi une guerre civile entre 2012 et 2013 et une crise politique résultant d'un coup d'Etat au cours de 2014 le Mali a été réhabilité et a aujourd'hui une certaine stabilité après la proclamation des élections législatives. Cependant, il y a des questions qui ne sont pas fermés; par exemple, les lois des provinces du nord, qui est en cours de négociation à Alger. En parallèle, ils continuent à donner de nombreuses attaques dans le nord du Mali, ce qui crée un contexte de violence généralisée créée par des groupes armés et djihadistes.

Le cercle de Diema et Kita sont situés dans le sud-ouest de la République du Mali, dans la région de Kayes. Ensemble, ils représentent une superficie de 4% du territoire national et 40% du territoire régional. On estime que la population totale des deux cercles équivaut à 632,753 habitants regroupés dans 48 communes (15 en Diema et 33 à Kita). Comme dans tout le pays, l'environnement politique du cercle est marqué par le processus de décentralisation initié par l'Etat en 1993, qui accorde des pouvoirs aux cercles et des communes en matière de développement rural et communautaire.

La population du Mali est regroupée dans 703 communes en fonction de leurs réalités géographiques, historiques, socio-culturels et économiques. Les programmes de développement dans chaque village sont définis dans un document de la commune appelée PDSEC (Plan de développement socio-économique et culturel) référence. Dans ce document, les autorités communales identifier les besoins de chaque village et chaque secteur et en même temps mettre en place les ressources et les sources nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce processus de décentralisation dont la vision globale est l'approche des centres de décision aux populations n'a pas encore produit les résultats escomptés. Ils sont observés certaines limitations et les dysfonctionnements dans nombreuses municipalités, principalement liées à des retards dans le transfert effectif des compétences entre l'Etat et les collectivités décentralisées et en ce qui concerne le transfert des fonds nécessaires pour mener à bien ces responsabilités et / ou la mobilisation autres ressources financières.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire des populations, la faible productivité agro-pastorale et de la pêche sont liées à un équipement inadéquat des agriculteurs, la mauvaise répartition des pluies spatiales

temporaires (effet du changement climatique), les infestations des animaux et les plantes, le faible niveau technique des producteurs, le manque d'infrastructures et de ressources en eau nettement insuffisant. En outre, les populations souffrent des effets du risque financier associé à la sécheresse et à d'autres chocs extérieurs, qui traitent principalement avec les fluctuations des prix des denrées alimentaires et la pauvreté monétaire conséquente. Tout cela influence fortement la détérioration de la sécurité alimentaire: ainsi, plus de 20% de la population de Diema est d'insécurité alimentaire selon les enquêtes du PAM (Programme alimentaire mondial) menées en Octobre 2014. L'analyse documentaire et des entrevues avec services déconcentrés techniques ont également montré les lacunes de l'intégration de la prévention et de la gestion des catastrophes dans la planification du développement au niveau local, ainsi que la faiblesse des mécanismes de coordination d'alerte précoce dans le domaine de la sécurité alimentaire.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les résultats diagnostiques que ceux des enquêtes auprès des ménages dans la région de Diema ont montré un manque de points d'eau potable. L'analyse des bases de données existantes dans le domaine hydraulique (Cf. Base de données 2013) montre que, dans les communautés bénéficiaires du projet (cercle Diema), le taux d'approvisionnement en eau potable est de 48%; qui est, il y a un point d'eau potable pour 400 personnes. Ce taux de couverture est inférieur au taux national d'approvisionnement en eau potable, qui se situe à 76%. Au niveau des pratiques d'hygiène et d'assainissement, les enquêtes ménages dans les communes ciblées du projet montrent que seulement 31% des mains de la population pratique le lavage avant de manger et seulement 30% se lavent les mains avec du savon après avoir utilisé la salle de bain. En outre, bien que le taux d'utilisation des latrines est placé dans une grande (98% des répondants ménages), la situation dans la gestion des eaux usées, des déchets et de l'assainissement est un réel problème au niveau des peuples.

L'accès aux services de santé laisse beaucoup à désirer, malgré la réalisation des infrastructures de santé par la population. Ces derniers sont insuffisants, n'a ni équipement suffisant ni personnelle, à laquelle il faut ajouter les isolats certains endroits pendant la saison des pluies en raison du mauvais état des routes rurales. Les taux globaux de malnutrition aiguë (12,2%) et sévère (2,1%) ont dépassé les seuils d'alerte fixés par l'OMS (10% et 1,5% respectivement). Les pratiques nuisibles sont très répandues et enracinées fortement entre les populations, telles que l'excision -practicada moyenne 98% des ménages, le mariage et la grossesse précoce et les soins et l'alimentation de la population des enfants de moins de cinq années insuffisantes.

Cette situation est compliquée par la demande alimentaire croissante causée par la croissance de la population d'environ 3,5% par an, ce qui contrecarre les efforts visant à accroître la productivité agricole. Cette demande croissante affecte tous les autres besoins prioritaires présentés ici, par exemple en offrant des services de santé, approvisionnement en eau potable et des taux élevés de malnutrition.

3-ACTEURS IMPLIQUES

3.1 Les agents impliqués dans l'intervention

Liste des informateurs clés:

ENTITÉ	ACTEURS
AECID/OTC Mali	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur / trice. ▪ Responsable des Programmes de la sécurité alimentaire et du développement rural. ▪ D'autres fonctionnaires qui veulent participer.
MPDL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chef de mission MPDL au Mali. ▪ Responsable de projets et programmes. ▪ Une Administratrice général de mission à Bamako. ▪ Un responsable du suivi / évaluation. ▪ Un responsable de nutrition et santé et un technique. ▪ Deux coordonnateurs de la sécurité alimentaire. ▪ Une responsable de genre et l'alphabétisation/ sensibilisation. ▪ Un responsable de la construction et un assistant. ▪ Deux Administrateurs locaux à Kita et Diéma. ▪ 9 Agents de développement communautaire. ▪ Logistique.
Sini Sanuman et AFLN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un coordinateur Sini Sanuman. ▪ Un superviseur Sini Sanuman. ▪ Un coordinateur technique AFLN. ▪ Un superviseur AFLN. ▪ animateurs. ▪ Centres d'alphabétisation.
Bénéficiaires.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communautés bénéficiaires. ▪ Les ménages vulnérables. ▪ Les associations de producteurs/ trices. ▪ Les bénéficiaires femmes / associations de femmes. ▪ Des femmes enceintes, les nourrissons et les enfants de moins de 5 ans. ▪ Les écoles (enseignantes et étudiantes). ▪ Les chefs traditionnels et les chefs religieux. ▪ Les agents communautaires. ▪ Les participants ménages réhabilitation nutritionnelle de FARN.
Institutions publiques impliquées	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les maires des communes d'intervention. ▪ Services techniques déconcentrés de l'Etat (agriculture, l'hydraulique, le développement social, etc.). ▪ Conseil régional du Cercle et de la communauté. ▪ URENI (Unité de récupération et intensive éducation nutritionnelle) et URENAS (récupération de l'unité et de l'éducation nutritionnelle dans ambulatoire sévère). ▪ Les centres de santé de référence (CSREF) et communautaire (CSCOM). ▪ Préfecture, encerclez Conseil.

3.2 Les Acteurs impliqués dans l'évaluation

Pour le suivi de l'évaluation il sera créé une commission dont les tâches seront:

- Sélection du consultant ou de l'équipe de consultants pour l'évaluation.
- Révision et validation du calendrier définitif, de la planification du travail et de la méthodologie et des outils proposés par le(s) consultant(s).
- Fournir toute la documentation et informations nécessaires à l'équipe d'évaluation.
- Faciliter les contacts des acteurs à rencontrer par l'équipe d'évaluation pendant la phase de travail sur le terrain.
- Analyse et validation du rapport final rédigé par l'équipe d'évaluation.

Cette commission sera composé de:

- Chef MPDL de Mission au Mali.
- Responsable du suivi et de l'évaluation des MPDL.
- Responsable des projets et programmes MPDL
- Représentant de Sini Sanuman.
- Représentant AFLN.

Le Bureau Technique de Coopération (OTC) de Mali sera invité à participer dans cette Commission de Suivi de l'évaluation. L'OTC sera également informé lors de la phase initiale et finale du travail de terrain.

4. COUVERTURE DE L'ÉVALUATION

Localisation géographique

Organisation	Région	Département	Communes
Mouvement pour la Paix-MPDL	Région de Kayes	Kita Actions consolidation des activités de la Convention précédent dans 10 communes (concentré principalement dans les 7 premières communes qui apparaissent dans cette liste) plus d'actions des Objectifs 4 et 5 ceux sont axe transversal.	Sefeto Norte
			Sefeto Oeste
			Didanko
			Kourouninkoto
			Djougoun
			Guemoucouraba
			Kita
			Bendougouba,
			Badia
		Boufofo	
		Diéma	Béma
Nouvelles communes 2015. Axes principaux	Diangounté Camara		

		tous.	Dianguirdé
			Déoura
			Dioumara Koussata
			Madiga Sacko
			Sansankidé

Parmi les titulaires de droits des 17 communes, on s'a :

OE. 10.100 ménages pauvres et très pauvres seront les titulaires de droits entre les actions de construction d'infrastructures, l'accès au crédit, du bétail et de la reconstitution des fonds de roulement; 240 femmes bénéficieraient de jardins communautaires.

OE2. La plupart des ménages vulnérables: 22.023 dans les nouveaux quartiers en fonction de la catégorisation socio-économique; (*) Les enfants de moins de 5 ans est estimé à 30.830 (51% de femmes).

OE3. La population des communes où les points d'eau et des latrines sont en place.

OE4. Jeunes femmes -18 312- calculées sur la base du rapport des adolescents.

SO5. La SCAP-RU et les comités de suivi institués en vertu du présent accord résilience.

En raison du nombre élevé de bénéficiaires un échantillon représentatif pour l'évaluation sera choisi, étant contenu dans le document d'évaluation du nombre total de participants et les peuples objet de la visite d'évaluation, en essayant d'atteindre le plus grand nombre possible d'entre eux.

Partenaire local

Entité	Partenaires locaux
Mouvement pour la Paix-MPDL	Sini Sanuman AFLN Association des Formateurs en Langues Nationales

Secteurs d'intervention

Secteur CRS (<i>Creditor Reporting System</i>) principal	4304001 Projets de développement rural intégré dans le changement climatique
D'autres secteurs	1224001 Education, la prévention et l'état nutritionnel 1308100 La formation du personnel pour la population et la santé reproductive 1402000 Approvisionnement en eau et à l'assainissement - grands systèmes 7401000 Prévention des catastrophes

Résumé budgétaire

DONNE ECONOMIQUES	
Coût Total de la Convention	2.803.055 €
Financement AECID:	2.500.000 €
Fonds ONGD sollicitateur	25.000 €
D'autres apports publics extérieurs	278.055 €
D'autres apports privées	0 €
Total apports extérieurs	303.055 €

Distribution du budget

				AECID			D'AUTRES FONDS	
1. a COÛT DIRECTS PAR PAYS ET SECTEUR.	SECTEUR CRS	1° ANNÉE	2° ANNÉE	3° ANNÉE	4° ANNÉE	TOTAL	FUNDS ONGD ET D'AUTRES APPORTS DE BAILLEUR DE FONDS (2)	TOTAL FINAL
MALI	4304001	239.509	239.509	239.509	239.509	958.035	149.560,00	1.107.595
MALI	1224001	75.140	75.140	75.140	75.140	300.560	43.488,00	344.048
MALI	1308100	46.963	46.963	46.963	46.963	187.850	25.305,00	213.155
MALI	1402000	70.444	70.444	70.444	70.444	281.775	40.458,00	322.233
MALI	7401000	37.570	37.570	37.570	37.570	150.280	19.244,00	169.524
Total MALI		469.625	469.625	469.625	469.625	1.878.500	278.055,00	2.156.555
Total 1a MALI		469.625	469.625	469.625	469.625	1.878.500	278.055,00	2.156.555
EDUCATION ET SENSIBILIZATION À L'Espagne		22.500	22.500	22.500	22.500	90.000	0,00	90.000

identification, évaluation, audit au siège		57.875	57.875	57.875	57.875	231.500	25.000,00	206.500
Total 1b d'autres		80.375	80.375	80.375	80.375	321.500	25.000,00	296.500
TOTAL COÛT DIRECTS		550.000	550.000	550.000	550.000	2.200.000	303.055,00	2.453.055
% Asignation de coût direct par année		25%	25%	25%	25%	100%		
% coût direct country		85%	85%	85%	85%	85%		
% d'autres coût direct		15%	15%	15%	15%	15%		
2. COÛT INDIRECTES		1° ANNÉE	2° ANNÉE	3° ANNÉE	4° ANNÉE	TOTAL		
ONGD espagnol		75.000	75.000	75.000	75.000	300.000	0	300.000
ONGD local		0	0	0	0	0	0	0
TOTAL COÛT INDIRECTS		75.000	75.000	75.000	75.000	300.000		300.000
% CI sur le Total AECID		12%	12%	12%	12%	12%		
TOTAL		625.000	625.000	625.000	625.000	2.500.000	303.055	2.803.055

Période à évaluer

Du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

PAC 2015	Janvier-Décembre 2015
PAC 2016	Janvier-Décembre 2016

5.-DES QUESTIONS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION.

5.1. Des questions générales de l'évaluation :

L'évaluation de l'accomplissement des résultats sera réalisée en fonction des indicateurs du cadre logique global des 4 ans, ce qui permettra de mesurer l'atteinte des résultats à mi-parcours du programme.

Les questions clé se référeront principalement au moment intermédiaire dans lequel on réalise l'évaluation (validation ou rejet des hypothèses initiales ; évolution de la situation du projet depuis le début jusqu'à la moitié de sa période d'exécution) et servira pour analyser la pertinence du cadre logique de l'intervention, la qualité des indicateurs, etc. Par ailleurs, on analysera l'atteinte de l'obtention des objectifs et la répercussion que la Convention a eue en tant que projet et avec la gestion des ressources humaines et matérielles.

L'intervention sera analysée à partir de la conception originale et de son adaptation pendant la vie du projet jusqu'au moment de l'évaluation (moitié de la période d'exécution du projet) avec une attention spéciale aux indicateurs. Ensuite, il sera analysé les processus ou les mécanismes de gestion de l'intervention, ainsi que les choix méthodologiques et ses alternatives. Une attention particulière sera donnée sur l'alignement de l'approche de mise en œuvre du programme en lien avec les politiques sectorielles du pays et l'harmonisation avec d'autres partenaires. Enfin, il sera mesuré les résultats ou les effets de l'intervention.

5.2 Des critères d'évaluation

L'évaluation du projet se fera selon la matrice ci-dessous dans laquelle les questions clés seront analysées conformément aux critères suivants :

Questions clés	Questions clés de l'évaluation
COUVERTURE	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les critères de sélection des bénéficiaires ont été définis d'une façon consensuelle et est-ce qu'ils ont contribué à ce que cette sélection soit transparente ? • La population cible identifiée est-elle prioritaire (la plus vulnérable) ? et les secteurs d'intervention ? • En tenant en compte les ressources du projet, à quel point le niveau de couverture est considéré comme adéquat? • Est-ce que les bénéficiaires de l'intervention sont différents ou ils ont changé par

	<p>rapport à ceux qui ont été identifiés pendant la conception du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est ce qu'on a été mis en place des mécanismes pour faciliter l'accès aux bénéficiaires des services d'intervention?
PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none"> • Les autorités administratives et communales participent-elles dans le processus de mise en œuvre des actions ainsi que l'évaluation des effets, pour mieux orienter les actions futures ? • Les acteurs clés communautaires sont –ils impliqués dans le processus de mise en œuvre et d'évaluation des actions mise en œuvre ? • La mise en œuvre du programme est-faite de façons participatives avec l'implication des acteurs de mise en œuvre notamment les partenaires locaux et les personnes bénéficiaires? • Quel a été le degré de participation des groupes cibles dans la préparation de l'action et sa mise en œuvre?
APPROPRIATION	<ul style="list-style-type: none"> • Les comites de gestion des différentes activités des actions du programme ont-ils mis des dispositions internes pour la gestion de leurs patrimoines? • Les femmes bénéficiaires membres des groupements bénéficiaires des actions du programme ont-elles mis des dispositions internes pour la gestion de leurs patrimoines ? • Les ménages bénéficiaires des actions du programme ont-ils mis des dispositions internes pour la gestion de leurs patrimoines ? • Les structures communautaires mises en place/redynamisées sont-elles préparées à assumer leur rôle et fonction au sein de la communauté ?
CAPACITÉ D'AUTONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires connaissent-ils leurs droits à la participation socioéconomiques et politique de leurs communautés • Les communautés bénéficiaires sont-elles favorables à une plus grande implication des femmes dans le développement socioéconomiques de leurs communautés • Les femmes membres des associations sont –elles disposées à prendre des décisions en lien avec la vie socioéconomique de leur groupement ?
PERTINENCE	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les actions développées dans l'intervention ont touchées les bénéficiaires cibles? • Est-ce que les actions développées dans l'intervention ont touchées les priorités et besoins des populations cibles? • A quel point l'intervention est pertinente par rapport aux besoins et priorités des bénéficiaires cibles? • Est-ce que l'intervention est cohérente avec les politiques publiques? Est-elle intéressante pour les partenaires et les institutions publiques ? • Quels sont les mécanismes utilisés au plan national et local pour assurer la coordination, l'échange d'information et la synergie avec d'autres acteurs dans la zone, en évitant la duplication des actions ?
EFFICACITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les indicateurs prévus permettent-ils de mesurer de manière adéquate l'atteinte des résultats et des objectifs ? • Est-ce que les actions menées sont appropriées pour l'obtention des résultats / objectifs du projet ? • Les résultats et les objectifs ont-ils été atteints au degré attendu ? • Le objective spécifique et les résultats ont-ils bien désigné?

<p>EFFICIENCE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet va-t-il eu les moyens matériels et humains nécessaires / adéquats pour sa bonne marche? • Est-ce que les ressources financières (budget) établis initialement ont été respectées? • Est-ce que le chronogramme et les temps prévus lors de la formulation ont été respectés ? • Est-ce qu'on aurait pu atteindre les résultats avec moins d'argent ou dans moins de temps ?
<p>IMPACT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que l'intervention est en train de produire les effets positifs prévus chez les bénéficiaires ? • Est-ce que les impacts positifs sont les résultats directs de l'intervention ou ils se seraient produits aussi de toutes les façons ? • Quels sont les impacts (positifs ou négatifs) qui se sont produits lors de l'exécution du programme (bénéficiaires direct et indirects) ? Est-ce que le projet a adopté des mesures pour corriger les impacts négatifs, en case de qu'ils existent ? • Est-ce qu'il y a des impacts sur les besoins pratiques des femmes bénéficiaires ? • Quel a été l'impact du projet sur la situation des femmes (participation, prise de décisions, sa position dans la communauté etc..)? • Est-ce qu'il y a des impacts négatifs non prévus qui affectent les femmes des villages bénéficiaires? • Quels sont les aspects qui pourraient s'améliorer pour avoir un plus grand impact chez les bénéficiaires dans les phases suivantes de l'intervention? •
<p>DURABILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A quel point les changements identifiés dans le projet sont ou seront durables après l'intervention? • Les partenaires locaux qui exécutent le projet auront-ils les ressources et les capacités nécessaires pour permettre la poursuite des activités ? Aurait-il une appropriation des résultats du projet? • A quel point se sont développées les capacités locales et/ou nationales? • L'accès aux ressources et les revenus des familles vulnérables ont été améliorés ? • On a respecté les traditions et la culture dans l'exécution du programme ? • Quelles stratégies à long terme ont été tenues en compte afin de assurer la durabilité des actions ? • Quels sont les facteurs qui affectent à la durabilité de chaque une des axes d'intervention : priorités politiques, technologie appropriée, aspects socio-culturels ou environnemental, approche de genre, capacité institutionnelle et de gestion, facteurs économiques et financiers et appropriation des bénéficiaires ?
<p>METHODOLOGIE APPLIQUEE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que le projet a été conçu avec clarté et cohérence (pertinence et clarté des cadres logiques, pertinences et réalisme des objectifs, qualité des indicateurs, logique de l'intervention, alignement avec les stratégies et politique de l'état, allocation des ressources humaines et financières, etc.) ? • Quelle est la pertinence du système de suivi évaluation et les apprentissages mis en place ? Les informations collectées justifient-elles l'investissement mis dans le système ? Quelle est la valeur ajoutée du système de suivi mis en place sur la gestion du programme (coordination, suivi des activités, suivi des indicateurs, apprentissages, etc.) ?

Il convient de noter que, comme il y a deux zones cibles avec des caractéristiques différentes: une en phase de consolidation (Kita) et d'autre en phase de début (Diéma), il faudrait analyser, préciser et comparer les différents critères pour chacun des deux zones.

Cette matrice sera discutée avec l'équipe d'évaluation et elle est susceptible d'être modifiée, pouvant donner comme résultat une autre matrice sans que pour cela on réduise les critères sélectionnés.

En plus de cette matrice, la fiche d'évaluation du CAD (Comité d'Aide pour le Développement) devra être dûment remplie selon le modèle présenté en annexe.

D'autres critères supplémentaires peuvent être prise en compte tel que : cohérence, alignement, capacité institutionnel, participation, visibilité, entre autres.

Pour orienter l'évaluation, en plus des critères mentionnés, on considère sept facteurs de développement, qui mettent son attention sur le contexte dans lequel on insère l'intervention :

- Politiques d'appui: analyse de la relation de l'intervention avec les politiques et les stratégies d'autres acteurs.
- Aspects institutionnels: analyse de la stratégie pour doter les récepteurs du projet des capacités nécessaires pour gérer l'intervention et la faire durable.
- Aspects (Apparences) socioculturels: analyse de l'adéquation et des impacts du projet dans le système social récepteur.
- Approche de genre dans le développement: analyse de l'impact du projet dans les relations de genre et dans la promotion de l'égalité entre les sexes.
- Facteurs technologiques: analyse de l'adéquation de la technologie - dans son plus ample sens - employée par le projet au contexte de l'intervention.
- Facteurs environnementaux: analyse de l'impact du projet dans l'environnement local.
- Facteurs économiques et financiers: analyse de la viabilité économique du projet.

L'évaluation devra aussi réaliser une analyse du contexte dans lequel l'intervention a été exécutée, en tenant en compte la relation de l'aide au moment où l'action a été conçue, ainsi que les changements possibles qui se sont produits pendant son exécution et l'état dans lequel elle se trouve actuellement

6. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

L'équipe chargée de l'évaluation sera choisie sur la base de la qualité de sa proposition technique et financière, et l'expérience de l'équipe d'évaluation proposée. Cette proposition sera envoyée à MPDL pour son approbation ou amendement avant le début du travail sur le terrain. Elle doit comprendre l'élaboration d'outils d'évaluation (questionnaires, enquêtes, etc.), la conception du plan de travail (au bureau et au terrain), le chronogramme d'activités, la composition de membres de l'équipe et le budget détaillé.

Le plan de travail devra tenir compte des activités suivantes:

Activités	Nombre de jours (estimatifs)	Observations
Entretiens avec les responsables du projet (AECID, partenaires locaux et MPDL)	4	
Révision de la documentation du projet.	5	
Travail de terrain (échantillonnage, collecte de données, entretiens avec les bénéficiaires, entretiens avec les autorités, etc.).	23	
Traitement de données et rapportage.	7	
Atelier de restitutions des résultats préliminaires.	3	
Remise du rapport provisoire de l'évaluation.	1	
Discussion et accord avec MPDL sur le rapport provisoire.	5	
Remise du rapport définitive de l'évaluation.	2	
Total Jours	50	

Il est important à noter que la méthodologie doit mettre l'accent sur les aspects de genre et qu'elle doit permettre la considération de tous les collectifs cibles, surtout ceux d'accès difficile.

7.- DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION:

L'équipe d'évaluation aura accès aux sources d'information suivantes:

- Document de la formulation du projet.
- PAC I -2015 et PAC II -2016.¹
- Rapport de suivi AECID de la PAC I -2015.
- Rapport Final de l'ancienne Convention AECID 10-CO1-016.
- Evaluation Externes de l'ancienne Convention AECID 10-CO1-016.
- Rapports des différentes responsables.
- Rapports d'activités.
- Plans /politiques nationales liés aux secteurs d'intervention.
- Normative de gestion, suivi et justification des projets AECID.
- Sources de Vérification du projet.
- Enquête CAP

L'équipe d'évaluation pourra solliciter d'autres documents qui soient considérés comme nécessaires pour la réalisation du travail.

8. STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION.

Le rapport final d'évaluation, ainsi que les brouillons préalables, seront remis à MPDL qui partagera avec ses partenaires locaux, et autres acteurs qu'elles considèrent, les différentes versions du rapport pour amendements ou corrections avant d'avoir le rapport définitif).

Ce rapport doit avoir les parties suivantes :

0. Résumé exécutif : nom du consultant / consultants de l'équipe d'évaluation, objectif de l'évaluation, titre du projet, localisation, durée, méthodologie utilisée, principale conclusions et recommandations, et autres.
1. Introduction : contexte et objet de l'évaluation, questions et critères de valeur, conditions et limites de l'étude, présentation de l'équipe, etc.
2. Description résumée de l'intervention évaluée, résumé des antécédents, l'organisation et gestion, des acteurs impliqués et le contexte dans lequel on développe l'intervention.
3. Méthodologie employée dans l'évaluation.
4. Analyse de l'information compilée, et les évidences autour des questions établies au préalable.
5. Conclusions de l'évaluation, en relation avec les critères d'évaluation établis.
6. Leçons apprises qui se détachent des conclusions générales qui indiquent les bonnes pratiques et qui peuvent être extrapolées et retro alimenter les actions de l'intervention en exécution ou pour des interventions futures.

¹ PAC: Programmation Annuelle de la Convention.

7. Recommandations dérivées de l'évaluation classées selon le critère choisi par l'équipe d'évaluation. Chaque fois que c'est possible, il faudra mentionner l'acteur (ou les acteurs) à qui la recommandation est adressée de manière particulière.
8. La fiche d'évaluation du CAD (Comité d'Aide pour le Développement)
9. Annexes dans lesquels ils seront inclus :
 - ✓ Les TdR
 - ✓ Le plan de travail, la composition et la description de la mission.
 - ✓ La Méthodologie proposée, les techniques et les sources utilisées pour compiler l'information.
 - ✓ La Révision documentaire: liste des sources secondaires utilisées.
 - ✓ Entretiens: liste d'informateurs, scénario d'interview et notes.
 - ✓ Questions: modèles, données brutes compilées et l'analyse statistique.
 - ✓ Les abréviations utilisées

Le rapport d'évaluation sera soumis en espagnole et en français. La longueur maximale du rapport d'évaluation est de 50 pages (hors annexes), ainsi qu'un résumé ne doit pas dépasser 15 pages.

9.- ÉQUIPE D'ÉVALUATION.

L'équipe chargée de mener cet exercice d'évaluation sera composé au moins par un/e expert/riche dans des méthodologies de gestion d'interventions de coopération internationale et un/e expert/riche dans le développement local.

Il sera évalué de manière positive la formation d'une équipe mixte européenne-malienne (tant que la situation sécuritaire du pays le permet).

L'équipe sera composée par un ou plusieurs experts qui doivent réunir le profil nécessaire pour réaliser le travail d'évaluation:

- Le consultant principal devra avoir un diplôme universitaire (au moins Bac+5) (préférentiellement en agroéconomie, agronomie, statistique, et sciences sociales ou autres liés à ces secteurs).
- Le consultant principale doit avoir au moins 8 ans d'expériences dans la formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets ou programmes de développement
- L'équipe doit avoir une expérience démontrée dans les évaluations de projets de Coopération Internationale pour le Développement et dans les secteurs de la sécurité alimentaire, nutrition, santé et WASH. L'expérience dans l'évaluation de projets et programmes de la coopération Espagnole est un atout.
- L'équipe doit avoir l'expérience dans l'approche de genre, à prouver par des expériences professionnelles concrètes.
- L'équipe doit avoir une bonne connaissance des cadres logiques et une vision programmatique ;

- L'équipe doit développer le travail de terrain en utilisant le Français et le Bambara (langue locale du zone à enquêter). On évaluera la connaissance de la langue locale et on priorisera l'engagement des équipes locaux et mixtes.
- L'équipe d'évaluation devra présenter le curriculum vitae de chaque membre qui la compose.
- Bonne capacité de modération et de conduite des enquêtes au niveau communautaire.
- Excellentes compétences analytiques, conceptuelles et rédactionnelles

L'évaluation sera réalisée en étroite collaboration avec la participation et appui des partenaires locaux et des bénéficiaires, ainsi qu'avec la participation active des acteurs identifiés au point 3.2.

10.- CLAUSE DEONTOLOGIQUES

Le travail d'évaluation devra être régi par les clauses déontologiques suivantes, en étant indispensable son observation par toutes les personnes intégrant de l'équipe.

Anonymat et confidentialité : L'évaluation doit respecter le droit des personnes de fournir l'information en assurant son anonymat et confidentialité.

Responsabilité: N'importe quel désaccord ou différence d'opinion qui peut surgir entre les membres de l'équipe d'évaluation ou entre ceux-ci et les responsables du projet, en relation avec les conclusions et/ou les recommandations, doit être mentionné dans le rapport.

Intégrité: L'équipe d'évaluation aura la responsabilité de mettre en évidence des questions non mentionnées spécifiquement dans ces TdR, si c'était nécessaire pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention.

Indépendance: L'équipe d'évaluation devra garantir l'indépendance de l'intervention évaluée, n'étant pas lié à sa gestion ou avec n'importe quel élément qui la compose.

Validation de l'information: Il correspond à l'équipe d'évaluation de garantir la véracité de l'information compilée pour l'élaboration du rapport, et en dernière instance cette équipe sera responsable de l'information présentée dans le rapport d'évaluation.

Incidents: Dans la supposition d'apparition de problèmes pendant la réalisation du travail de terrain ou à n'importe quelle autre phase de l'évaluation qui puissent compliquer la réalisation de l'évaluation totale ou partiellement ceux-ci devront expressément être communiqués à MPDL dans le délai maximal de 48 heures.

Rapports d'évaluation et d'information compilée par l'équipe d'évaluation : L'équipe d'évaluation ne pourra pas faire une diffusion dans aucun cas de l'information compilée ni des rapports élaborés. La diffusion est une prérogative de MPDL

11.- DELAI POUR LA REALISATION DE L'EVALUATION.

Le délai pour réaliser l'évaluation ne dépassera pas -cinquante (50) jours.

La date estimative pour démarrer l'évaluation sera en Février/April 2017 et la date estimative de fin de l'évaluation sera comme plus tard à la fin de Mai 2017, en accord avec la date de démarrage de l'évaluation.

12. BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif pour réaliser l'évaluation est entre 10.000 et 20.000 EURO (6.559.570 FCFA - 13.119.140 FCFA). En donnant la priorité initialement aux offres mixtes et locales, si on ne trouvait pas une offre mixte ou locale adéquate il serait ouvert au niveau international en dépendant le budget de l'embauche locale ou internationale

Ce budget inclus les honoraires de l'équipe évaluateur, les logements, les voyages aux communautés, les déplacements, la rédaction des rapports et toute autre dépense dérivée de l'évaluation.

13.-PRÉSENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE.

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt à travers une proposition d'offre technique et financière. Les offres seront envoyées par e-mail (uniquement) à Eva Delgado, Responsable Mali MPDL. e.delgado@mpdl.org. La date limite de dépôt des offres est le 12 de janvier de 2017.

Les propositions techniques doivent contenir obligatoirement:

- Méthodologie à utiliser.
- Proposition des outils de collectes des données.
- CV du responsable principal ou de l'entreprise (le cas échéant).
- CV des membres de l'équipe.
- Proposition de plan de travail.
- Chronogramme.

Les offres financières doivent contenir obligatoirement :

- Budget détaillé comprenant : prix forfaitaire journalier (qui englobera les honoraires et les *per diem*) et les frais du transport et de logement.

IMPORTANT : L'offre financière doit obligatoirement être signée et cachetée.

NB : Les soumissions seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Qualité de la proposition méthodologique : (40%)
 - La proposition méthodologique visant à mener à bien l'analyse est la plus appropriée pour répondre aux questions posées par l'évaluation ?
 - Est-ce viable de mener à bien les activités proposées, en rapport avec le contexte, les délais et les ressources disponibles ?
 - Existe-t-il d'autres alternatives méthodologiques plus adéquates ?

- La transversalité du focus genre est-elle clairement spécifiée dans la proposition ? Est-elle adéquate ?
- Qualité de l'équipe évaluateur : (35%)
- Connaissances méthodologiques
- Expériences (seront considérées tant les années d'expérience comme la pratique sur des cas similaires)
- Connaissance du contexte spécifique de l'intervention
- Sensibilité aux thèmes de genre et d'inter culturalité
- Qualité de la proposition économique : (25%)
- Est-elle en adéquation avec les fonds disponibles ?
- Présente-t-elle un détail des frais adéquat et réaliste en fonction de la proposition technique ?

La date et l'heure limite pour la réception des offres est le 12 de janvier de 2017. Aucune offre ne sera pas acceptée après cette date.

ANNEXES

Cadre logique de l'intervention.

Fiche d'évaluation du CAD.